

BULLETIN MUNICIPAL

Ligsdarf



HIVER
2023

**Mesdames, messieurs,
chers concitoyennes,
chers concitoyens.**

Les années se succèdent, 2023 ne nous aura pas épargné, Ligsdorf, déplore la disparition de trois personnalités au courant de l'année écoulée.



Bernard BRUGGER,

Élu à l'âge de 27 ans en 1965, il a effectué un mandat en tant que conseiller municipal, quatre mandats en tant que premier adjoint de Monsieur Arthur STEHLIN puis enfin deux mandats en

tant que maire (1995-2008), avant de prendre la décision de passer le flambeau 43 ans plus tard en 2008 à l'âge de 70 ans. De 2001 à 2008 il était vice-président de la communauté des communes du Jura alsacien ainsi que président du syndicat intercommunal du plan d'eau de Courtavon. Il fut promu à l'honorariat par son successeur M Fernand Antony. Il était titulaire de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale.



Guy BILGER,

Guy a été élu au service de la population de Ligsdorf durant 6 mandats, deux mandats de conseiller municipal, entrecoupés de trois mandats en tant qu'adjoint au maire puis pour finir

un mandat en tant que maire (2014-2020), avant de prendre la décision de cesser ses activités municipales il y a trois ans, après 37 années de bons et loyaux services. Il a été conseiller communautaire de la communauté de communes du Jura Alsacien, puis suite à la fusion, de celle de la communauté de communes Sundgau.

Merci à eux pour toutes ces années d'engagement au service de notre commune.

L'abbé René WANNER,

Notre chargé d'âmes pendant presque cinquante années est décédé au lendemain de son quatre-vingt onzième anniversaire. Merci pour son engagement envers ses paroissiens, les personnes âgées et les malades.

Les honneurs leur ont été rendus dans notre église paroissiale Saint-Georges. J'aimerais réitérer ici toute ma compassion à l'égard des familles en deuil.

Différents événements ont ponctué l'année écoulée, Elsassputz et la journée citoyenne furent un succès, un énorme merci aux nombreuses personnes présentes, notre village bénéficie des talents de tous les bénévoles du jour. Nous avons eu la joie de rencontrer des nouveaux habitants de notre commune, notamment le père Robert TUMU qui réside dans notre presbytère.

J'aimerais remercier un généreux donateur qui a légué la somme de 4000€ qu'il souhaitait attribuer de façon anonyme au corps des sapeurs-pompiers. Ce don a permis l'acquisition de sept nouveaux casques.

Mes remerciements vont enfin aux personnes qui de manière bénévole s'investissent toute l'année de façon discrète mais ô combien efficace, au bon fonctionnement de la commune

La vitesse excessive de certains automobilistes nous a contraint de réaliser des écluses et des coussins lyonnais à deux entrées de notre commune. C'est triste de devoir en arriver là, mais les nuisances engendrées et subies par les riverains devenaient simplement insupportables. Ces aménagements permettront d'accroître la sécurité de tous

les villageois. Une partie des installations ont été subventionnées à hauteur de 35 % par la Collectivité Européenne d'Alsace.

Je vous souhaite de très belles fêtes de Noël ainsi qu'une très bonne année. Que 2024 apporte la paix dans le monde, monde ébranlé par tous ces conflits proches et lointains.

Votre maire
Doris Brugger.



SÉANCE DU MARDI 21 MARS 2023

Étaient présents : BRUGGER Doris, BLIND David, HENGY Raymond, HENGY Martine, RITTY Yolande (à partir du point 5), SCHOFFIT Paul, KAUFFMANN Nicolas, ANTONY Thomas, HENGY Sébastien, MEISTER Josiane
Absent excusé : MULLER Noël
Madame Martine FOLZER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 Décembre 2022

Mme le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 13 Décembre 2022 à l'assemblée. Cette lecture ne soulevant aucune objection, le compte-rendu est adopté à l'unanimité dans la forme et rédaction proposées. Il est ainsi procédé à sa signature.

Droit de préférence d'un terrain boisé

Dans un courrier du 28 janvier 2023, Maître Anne SCHMIDT informe la commune que le propriétaire de terrains boisés lieudit GEISENMATTEN cadastrés section A parcelles numéro 842 et numéro 843 souhaite vendre ses biens à un particulier.

Conformément aux dispositions de l'article L.331-24 du Code forestier, le Maire dispose d'un droit de préférence en cas de vente d'une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêts d'une superficie totale ou inférieure à quatre hectares.

Hors de la présence de Mme Josiane MEISTER

Le conseil vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8

Et **Renonce** au droit de préférence des terrains boisés lieudit GEISENMATTEN cadastrés section A parcelles numéro 842 et numéro 843.

Droit de préemption de terrains boisés

Dans un courrier du 3 MARS 2023 Maître Anne SCHMIDT informe la commune que le propriétaire de terrains boisés lieudit AUF DER HOEHE cadastrés section C parcelles numéros 737, 738, 739, 740 et 741 souhaite vendre son bien.

Conformément aux dispositions de l'article L.331-22 du Code forestier, le Maire dispose

d'un droit de préemption en cas de vente d'une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêts d'une superficie inférieure à quatre hectares, contiguë à une parcelle communale soumise à un document d'aménagement visé à l'article L.122-3 du Code forestier.

Hors de la présence de Mme Josiane MEISTER

Le conseil vote par :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8

Et Renonce au droit de préemption du terrain boisé lieudit AUF DER HOEHE cadastrés section C parcelles numéros 737, 738, 739, 740 et 74.

Présentation du compte administratif 2022

Le conseil Municipal,

- Prend connaissance du compte administratif du budget 2022 de la commune qui s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	384 046.60€	62 895.71€
DEPENSES	-372 759.58€	-46 896.58€
RESULTATS 2022	11 287.02€	15 999.13€
AFFECTATION RESULTAT N-1	146 113.11€	-44 965.57€
TOTAL	157 400.13€	-28 966.44€

Affectation du résultat

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante:

Affectation de l'excédent de fonctionnement de 128 433.69€ au compte R 002

Affectation de déficit d'investissement de 28 966.44€ au compte R001

Excédent de fonctionnement capitalisé de 28 966.44€ au compte R1068

Le conseil vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

Vote des taux des impôts directs locaux

Le projet de délibération doit être ajourné et reporté à une séance ultérieure.

Approbation du tableau des effectifs au 1er janvier 2023

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au bon fonctionnement des services.

Service	Filière	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Postes pourvus	Postes vacants
Administratif	Administrative	Catégorie C / Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe Titulaire	Secrétaire	28h/ semaine TNC	1	0
Technique	Technique	Catégorie C / Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe Titulaire	Ouvrier communal	28h/ semaine TNC	1	0

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents Décide de fixer ainsi qu'il suit le tableau des effectifs du personnel communal à compter du 1er janvier 2023.

Dit que les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune, chapitre 012.

Approbation de l'avenant pour la révision des charges du contrat de location du logement de la mairie

Lors de la signature du contrat de location de l'appartement F2 se situant dans le bâtiment de la mairie, la clause permettant la révision du montant des charges n'a pas été complétée.

Au vu de l'augmentation constante du prix du fuel et dans le cadre d'une harmonisation du montant des charges, Mme Le Maire propose de faire signer, à l'actuel locataire, un avenant au contrat de location du 23 juin 2015.

Le conseil vote et, à l'unanimité des membres présents, autorise Mme le Maire à signer l'avenant au contrat de location.

Approbation de devis des travaux sylvicoles de l'ONF

M KUGLER, technicien de l'ONF, a transmis un nouveau devis relatif aux travaux sylvicoles préconisés pour 2023. Cette nouvelle proposition annule et remplace les deux devis

présentés antérieurement à savoir
 - Le devis de 2022 d'un montant 5700€ HT pour des travaux qui n'ont pas été réalisés
 - Le devis de 2023 à hauteur de 6000.02€ HT
 Le montant des travaux sylvicoles proposé pour 2023 est de 10 797.56€ HT.
 Le conseil vote et, à l'unanimité des membres présents, valide le nouveau devis.

Demande de prise en charge de frais

Mme Le Maire présente le dossier d'un administré qui a effectué de nombreuses démarches auprès des municipalités successives afin de faire rectifier des erreurs d'arpentage.
 Après avoir pris contact avec les services du cadastre, la mairie a eu confirmation que l'administration a bien fait le nécessaire en 2014 et que les limites ont été rectifiées. L'administré en a été informé dans un courrier datant du 10 novembre 2015.

Néanmoins et sur sa propre initiative, cet administré a fait appel à un géomètre afin que ce dernier modifie le bornage. Le montant des frais de géomètre s'élève à 1 500 euros et l'administré demande le remboursement de cette somme à la commune. Il est rappelé que toute intervention de géomètre à la demande d'un privé est à la charge du demandeur.

Après avoir entendu les explications de Mme Le Maire, les membres du Conseil votent et se prononcent en défaveur du remboursement des frais de géomètres engagés par l'administré par
Contre : 9 Abstention : 1 Pour : 0

Travaux accessibilité mairie

En date du 24 janvier 2023 la commune a eu un courrier du Défenseur des Droits.

Cet organisme (qui est notamment chargé de défendre les droits des libertés des usagers des administrations de l'Etat) a été saisi d'une réclamation d'un administré relative à l'accessibilité de la mairie.

Il est donc demandé à la commune de répondre si le bâtiment de la mairie est accessible aux personnes à mobilité réduite circulant en chaise roulante et dans quelles conditions.

Mme Le Maire, dans son courrier en réponse au Défenseur des Droits du 17 mars 2023, indique qu'une étude de mise en conformité

du bâtiment de la mairie a été réalisée en 2021 et que l'estimation de ces travaux complexes représente une somme considérable pour notre petite commune.

Elle y précise également :

- Que le bureau de vote a été transféré à la salle communale depuis plusieurs années, salle accessible à toute personne à mobilité réduite.
- Que pour toute correspondance ou document nécessaire à une personne à mobilité réduite, maire, adjoint/adjointe se rendent au domicile de l'administré si besoin.
- Que l'église paroissiale Saint Georges est accessible en fauteuil roulant.
- Que la municipalité avait fait le nécessaire afin que la personne concernée puisse participer à la sortie des aînés.

Dès que la commune aura une réponse du Défenseur des Droits sur ce dossier, Mme Le Maire en fera part au Conseil Municipal.

Travaux traversée de l'agglomération

Mme Le Maire propose de démarrer les travaux de sécurisation du village.

Après une rencontre avec M FINK de l'Unité Routière, et Mme KLAKOSZ de la Collectivité Européenne d'Alsace, il a été convenu d'installer deux doubles écluses aux entrées du village (rue de Raedersdorf et rue Principale). La CeA met à disposition du matériel de prêt permettant de réaliser des phases de tests courant du mois de mai.

Si les tests sont concluants, la société COCYCLIQUE, qui a déjà été en charge de l'étude de sécurité, se chargera de l'implantation et du suivi des travaux qui devraient commencer d'ici la fin de l'année.

Ces travaux seront subventionnés par la CeA à hauteur de 35%

Divers

- Mme Le Maire présente les déclarations préalables et les permis de construire déposés en Mairie
- DP M PEILLON Tom : Suppression d'une porte vitrée, agrandissement d'une fenêtre, déplacement d'une fenêtre, déplacement de la porte d'entrée : Avis favorable
- Mme Le Maire indique aux membres du

Conseil Municipal que l'espace en ligne « Mon Compte Elu » permet aux élus locaux de mobiliser leurs droits à formation. Ce service gratuit est accessible via la plateforme en ligne « Mon Compte Formation ». Il permet aux élus de s'inscrire plus rapidement en formation.

- Monsieur Didier LEMAIRE député du Haut-Rhin propose de venir à notre rencontre dans notre commune et d'y assurer une permanence délocalisée au cours de laquelle les administrés pourront venir à sa rencontre.
- Mme Le Maire propose de convenir d'une date avec M Le Député du Haut-Rhin ce qui permettra également de lui faire part des différents travaux réalisés dans notre commune.
- La réunion de la commission des finances se tiendra le mardi 4 avril 2023.
- Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 11 avril 2023.
- Une matinée Elsässputz, proposée par la CeA, sera organisée le 15 avril à partir de 9h00. Toute bonne volonté est bienvenue pour parcourir les chemins du village et ramasser les déchets laissés à l'abandon.
- Une nouvelle journée citoyenne sera organisée cette année. Il sera convenu d'une date lors d'une prochaine séance.
- M Sébastien HENGY présente le centre Athénas qui est une association de la protection de la faune sauvage. Cette association propose aux communes la mise à disposition gratuite de panneaux pour sensibiliser les personnes à la sauvegarde du lynx par exemple.
- M HENGY se propose de prendre contact avec le centre Athénas afin de savoir comment la commune serait engagée en cas d'installation de ce type de panneau.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Mme Le Maire, lève la séance à 22H00.

SÉANCE DU MARDI 11 AVRIL 2023

Étaient présents : BRUGGER Doris, BLIND David, HENGY Raymond, HENGY Martine, RITTY Yolande, KAUFFMANN Nicolas, ANTONY

Thomas, HENGY Sébastien (à partir du point 5), MEISTER Josiane
Absent excusé : MULLER Noël, SCHOFFIT Paul, Madame Martine FOLZER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 Mars 2023

Mme le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 21 Mars 2023 à l'assemblée. Cette lecture ne soulevant aucune objection, le compte-rendu est adopté à l'unanimité dans la forme et rédaction proposées. Il est ainsi procédé à sa signature.

Approbation du Compte Financier Unique

Vu la présentation du Compte Financier Unique de la commune

Considérant que le Compte Financier Unique 2022 a été validé par le trésorier

- Hors de la présence de Mme BRUGGER, Maire,

Le conseil vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 7

Et

> APPROUVE le Compte Financier Unique 2022 de la commune qui s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	384 046.60€	62 895.71€
DEPENSES	-372 759.58€	-46 896.58€
RESULTATS 2022	11 287.02€	15 999.13€
AFFECTATION RESULTAT N-1	146 113.11€	-44 965.57€
TOTAL	157 400.13€	-28 966.44€

Vote de taux des impôts locaux directs

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 25.49 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47.53 %
- taxe d'habitation : 12.66 %

Et Charge Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Vote du budget primitif 2023

La commission des finances s'est réunie le mardi 4 avril 2023.

Mme Le MAIRE présente le budget 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	468 968.63€	468 968.63€
Section d'investissement	126 222.84€	126 222.84€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

> APPROUVE, le budget 2023, qui s'équilibre en dépenses et en recettes

> AUTORISE Mme Le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Approbation devis de la société COCYCLIQUE

La municipalité souhaite démarrer les travaux de sécurité de l'agglomération au courant de l'été. La société COCYCLIQUE, déjà en charge de l'étude de sécurité, a été sollicitée pour gérer d'une part, l'implantation et la gestion du suivi des travaux ; d'autre part pour une étude de faisabilité-aménagement de voirie.

Le montant du devis lié au marché de maîtrise d'œuvre est de 3 600€ TTC.

Le montant du devis lié à l'étude de faisabilité est de 2 100€ TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide cette proposition et autorise Mme Le Maire à signer les devis.

Approbation de la revalorisation du montant des charges des logements de la mairie

Au vu de l'augmentation constante du prix de l'énergie, la municipalité souhaite revaloriser le montant des charges liés aux logements mis en location dans le bâtiment de la mairie.

Le montant des charges de l'appartement F2 et F3 ont été revalorisés.

Le montant des charges sera effectif à la date anniversaire de chaque contrat de location.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, se prononce en faveur de la révision du montant des charges.

Approbation contrat du territoire Sud Alsace avec la CeA

Madame Le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par la Collectivité européenne d'Alsace d'un Contrat de Territoire Alsace, à l'échelle du Territoire Sud Alsace, sur la période 2022-2025.

Il s'agit d'un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace au titre des fonds financiers dédiés - Fonds Communal Alsace, Fonds d'Attractivité Alsace, Fonds d'innovation territoriale - est conditionné, conformément aux règlements desdits fonds, par l'adoption, par les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre intéressés, d'une délibération approuvant la signature du Contrat de Territoire Alsace correspondant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Sud Alsace pour la période 2022-2025, tel que joint en annexe.

Approbation de l'organisation des temps scolaires pour l'année scolaire 2023-2024

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que celui-ci doit statuer sur l'organisation du temps scolaire pour la prochaine rentrée 2023-2024.

En accord avec le conseil d'école primaire, il est proposé de reconduire les rythmes scolaires

de la même manière que pour l'année scolaire 2022-2023.

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 permettant, sous certaines conditions, de déroger à l'organisation hebdomadaire de la semaine scolaire et de répartir les 24 heures d'enseignement sur 4 jours ;

Ayant entendu les explications de Madame Le Maire ;

Le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité des membres présents

Et Décide de reconduire les rythmes scolaires pour l'année scolaire 2023-2024 sur 4 jours avec les horaires suivants : 8h30-12h00 /13h45-16h15

Divers

- Mme Le Maire présente les déclarations préalables et les permis de construire déposés en Mairie
- DP M PEILLON Tom : déplacement d'une fenêtre: Avis favorable
- La brigade verte a constaté la reprise des dépôts de couches culottes entre Winkel et Ferrette. Malgré les signalements régulièrement postés sur les réseaux sociaux, la brigade verte n'arrive pas à avoir de renseignements sur le ou les auteurs de ces faits qui semble-t-il se feraient en fin de nuit.
- Un appel est lancé à toutes les personnes qui pourraient avoir des indications sur ces incivilités.
- Un administré nous informe qu'une entreprise Suisse cède, à titre gratuit, une serre d'environ 40 m². Toute personne intéressée pour en faire l'acquisition peut prendre contact avec la mairie.
- M Sébastien HENGY, conseiller municipal, propose la mise en place d'une avancée de toit à l'emplacement où les enfants attendent le bus de manière à pouvoir se protéger en cas de pluie.
- L'eau de la fontaine du cimetière était coupée afin d'éviter que l'eau potable ne coule en continu. Un robinet sera installé. L'installation de récupérateurs d'eau est également envisagée.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Mme Le Maire, lève la séance à 21h45

SÉANCE DU MARDI 23 MAI 2023

Étaient présents : BRUGGER Doris, HENGY Raymond, HENGY Martine, RITTY Yolande, KAUFFMANN Nicolas, ANTONY Thomas, SCHOFFIT Paul

Absents excusés : MULLER Noël, BLIND David

Absents : MEISTER Josiane, HENGY Sébastien
Madame Martine FOLZER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 Avril 2023

Mme le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 11 Avril 2023 à l'assemblée
Cette lecture ne soulevant aucune objection, le compte-rendu est adopté à l'unanimité dans la forme et rédaction proposées. Il est ainsi procédé à sa signature.

Délibération portant mise en place et désignation du référent déontologue pour les élus

Mme Le Maire expose au conseil municipal le rapport suivant.

Un décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local prévoit l'entrée en vigueur du dispositif pour le 1er juin 2023 sur le fondement d'une délibération de l'assemblée délibérante désignant cette nouvelle autorité.

Il est proposé à l'organe délibérant de retenir le collège des référents déontologues mis en œuvre par le Centre de gestion du Bas-Rhin pour le référent déontologue des agents.

Ce référent déontologue pourra conseiller tout élu local sur différentes questions : L'impartialité, la diligence, la dignité, la probité et l'intégrité / la prévention de tout conflit d'intérêts etc...

Un arrêté du 6 décembre 2022 fixe les tarifs réglementaires à 300 euros pour le président du collège lorsque les missions de référent déontologue sont assurées par un collège et à 200 euros maximum pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée. Ces tarifs sont englobés dans les frais de gestion de service fixés par le Centre de gestion selon les modalités suivantes, en application de sa délibération du 21 mars 2023 :

- Coût / jour	800€
- Coût / 1 demi-journée	400€
- Coût horaire	125€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote par :

Contre : 1 Abstention : 0 Pour : 6

Et décide

- De désigner le collège des référents déontologues des Centres de gestion 67-68-90 comme référent déontologue des élus.
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents et conventions y afférant ainsi que les avenants de mise à jour qui pourraient être proposés ultérieurement.
- Approuve les tarifs de saisine du référent déontologue des élus
- D'adopter la charte d'engagement déontologique et éthique des élus figurant en annexe de la présente délibération et de la convention d'adhésion signée avec le Centre de gestion.

Approbation de la convention pour le groupement de commandes curage des tabourets siphon

Mme Le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Sundgau engagera prochainement une consultation en vue de la conclusion de contrats pour le curage des tabourets siphon. Dans une démarche de mutualisation, la CCS a proposé à ses communes membres de constituer, pour celles qui sont intéressées par un tel marché, un groupement de commande.

Une convention constitutive du groupement fixe les règles de ce dossier.

Le coordonnateur du présent groupement est la Communauté de Communes SUNDGAU qui organise les opérations de consultation.

Chaque membre sera chargé de signer et notifier les marchés le concernant.

Après avoir entendu les explications de Madame Le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la constitution du groupement de commande proposé ;

DECIDE de l'adhésion de la commune de LIGSDORF à ce groupement de commandes ;

AUTORISE Madame le Maire à signer la

convention avec la CCS et les collectivités participantes et tout document

Renouvellement d'engagement à la certification forestière PEFC

Mme Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité pour la commune de renouveler son engagement au processus de certification PEFC afin de :

- Valoriser les bois de la commune lors des ventes ;
- Accéder aux aides publiques en lien avec la forêt ;
- Bénéficier d'une meilleure visibilité de la bonne gestion mise en œuvre en forêt ; Participer à une démarche de filière en permettant à nos entreprises locales d'être plus compétitives. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de renouveler son engagement dans la certification de gestion durable des forêts PEFC pour une durée illimitée, pour l'ensemble des surfaces forestières que la commune de LIGSDORF possède dans la région Grand Est.

Affectation du produit de la chasse pour le bail 2024-2033

Mme Le Maire rappelle que les baux de chasse actuels conclus en 2015 expireront au 1er février 2024.

La commune est tenue de mettre en place la procédure de renouvellement des nouveaux baux, qui prendront effet au 2 février 2024 pour une nouvelle période de neuf ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents Décide de consulter les propriétaires pour l'abandon du loyer de la chasse à la commune.

- dans le cadre d'une consultation écrite
- Le produit de la location de la chasse est abandonné à la commune lorsqu'il en a été expressément décidé ainsi par les deux tiers au moins des propriétaires représentant les deux tiers au moins des fonds situés sur le territoire communal. La non-réponse vaut refus d'abandon du produit à la commune.

Les modalités de consultation sont les suivantes :

- Courrier avec un délai de réponse fixé au 15 août 2023

- La décision d'abandonner ou non le loyer de la chasse est publiée. La publication fait courir le délai de 10 jours opposable aux propriétaires souhaitant se réserver l'exercice du droit de chasse ou bénéficier du droit de priorité pour louer le droit de chasse sur les terrains enclavés, pour en aviser par écrit le maire.
- En cas d'abandon à la commune, le produit de la chasse sera affecté à :
- La couverture des cotisations obligatoires pour les propriétaires des assurances accident agricole
- L'entretien des chemins ruraux et forestiers

Désignation des membres du conseil municipal appelés à siéger à la Commission Consultative Communale de la Chasse (4C)

Le cahier des charges des chasses communales en ALSACE-MOSELLE prévoit la création d'une commission communale consultative de la chasse.

Pour la représentation de la commune, il y a lieu de désigner au moins deux membres du Conseil municipal en plus du maire ou son représentant. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents désigne les membres comme suit :
M David BLIND – M Thomas ANTONY

Désignation des membres du conseil municipal appelés à siéger à la Commission de Dévolution

Le cahier des charges des chasses communales en ALSACE-MOSELLE prévoit la création d'une commission communale de dévolution.

Il y a lieu de désigner au moins deux membres du Conseil municipal en plus du maire ou son représentant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents désigne les membres comme suit :
M David BLIND – M Thomas ANTONY

Débat sur le rapport de la cour de comptes

La cour des comptes a examiné les comptes et la gestion de la communauté de communes Sundgau pour les exercices 2017 et suivants.

Le rapport présenté par Mme Le Maire à l'ensemble des membres du Conseil Municipal n'a soulevé aucune remarque.

Divers

- Mme Le Maire présente les déclarations préalables et les permis de construire déposés en Mairie
- DP M BRUGGER Stéphan: installation de panneaux photovoltaïques : Avis favorable
- Notre village se situe sur le parcours officiel du Tour Alsace 2023. Les coureurs cyclistes traverseront notre commune le samedi 29 juillet 2023 à partir de 14h30.
- Le Trail du Jura Alsacien traversera notre commune le dimanche 6 août 2023.
- Lors du Conseil Municipal du 21 mars 2023 Mme Le Maire a fait part du courrier reçu, par le défenseur des droits, faisant référence aux difficultés d'accès des bâtiments de la mairie. Une réponse avait été apportée au défenseur des droits en date du 17 mars 2023.
- Le 25 avril 2023, la réponse des services du défenseur des droits nous est parvenue. Celle-ci indique que nos observations ont bien été prises en compte et que le dossier est clôturé.
- Dans un courrier du 10 mai 2023, l'archevêché de Strasbourg nous fait part du départ, au mois de septembre, de M l'Abbé LACNY. Il sera remplacé par M l'Abbé Cyrille LUTZ qui résidera à Ferrette. Le nouveau curé sera aidé par l'abbé Robert TUMU qui résidera au presbytère de Ligsdorf.
- Mme Le Maire a rencontré M Luc CARPENTIER de la ComCom Sundgau afin d'établir un bilan des consommations énergétiques des bâtiments de la commune.
- M CARPENTIER a établi un premier compte-rendu qu'il viendra présenter lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.
- La prochaine journée citoyenne est prévue le samedi 16 septembre 2023.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Mme Le Maire, lève la séance à 20h50

SÉANCE DU MARDI 12 JUILLET 2023

Étaient présents : BRUGGER Doris, BLIND David, HENGY Raymond, RITTY Yolande, ANTONY Thomas, HENGY Martine, KAUFFMANN Nicolas, MEISTER Josiane, MULLER Noël, SCHOFFIT Paul

Absent excusé : HENGY Sébastien

Madame Martine FOLZER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 mai 2023

Mme le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 23 mai 2023 à l'assemblée.

Cette lecture ne soulevant aucune objection, le compte-rendu est adopté à l'unanimité dans la forme et rédaction proposées. Il est ainsi procédé à sa signature.

Présentation par M CARPENTIER, conseiller en énergie partagé à la CC SUNDGAU, du bilan des consommations énergétiques de la mairie.

M Luc CARPENTIER, conseiller en énergie partagée à la CC SUNDGAU apporte des conseils aux communes au niveau des consommations d'énergie des bâtiments ou de l'éclairage public. Il a rencontré Mme Le Maire le 26 novembre 2022 afin de faire un état des lieux sur les bâtiments de la mairie, de l'école, de la salle des fêtes et du local technique. Cette visite lui a permis d'établir un bilan qu'il a présenté à Mme Le Maire le 17 mai 2023 puis à l'ensemble des membres du conseil municipal ce jour. Certains travaux ont été effectués en amont comme le changement en LED de l'éclairage public ou encore le remplacement des thermostats des radiateurs du bâtiment de la mairie.

De petits mais aussi de gros travaux peuvent être envisagés, notamment dans le bâtiment de la mairie ou dans le local technique, permettant de réaliser des baisses de consommation énergétiques notables. Il est par exemple proposé d'isoler les combles de la mairie, de remplacer les luminaires du bureau par des LEDS (moins énergivores), ou encore de revoir le système de chauffage du local technique.

M CARPENTIER propose également de faire un pré-audit afin de définir où se situent les déperditions d'énergie.

Acceptation don à la commune

Mme Le Maire informe le conseil municipal qu'un administré, qui désire rester anonyme, souhaite faire un don de 4000 euros à la commune. A la demande de l'administré cette somme servira à l'achat de nouveaux casques pour les sapeurs-pompiers.

Mme Le Maire demande aux membres du conseil de bien vouloir accepter ce don qui sera enregistré en investissement à l'article 10251.

Après en avoir délibéré

Le conseil vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

Décide d'accepter le don et autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Validation de l'état de prévision des coupes

Après avoir entendu les explications de M KUGLER, technicien à l'ONF, il présente le programme de travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes à réaliser en forêt communale de LIGSDORF pour 2024 sur les parcelles 15, 17 18 et 8 pour un volume total de 1 776 m³ et une recette prévisionnelle de 43 935 €.

Après en avoir délibéré

Le conseil vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

Et valide le programme des travaux d'exploitation

Abandon, de la commune, du produit de la chasse à la commune

La commune est propriétaire de terrains compris dans le périmètre de chasse sur le territoire de sa commune correspondant à 381 ha 52a 58ca Pour la durée du bail 2024-2033, la commune doit se prononcer soit en faveur de l'abandon du produit de la location de la chasse communale à la commune soit en faveur de la répartition de ce produit entre les propriétaires fonciers

Après en avoir délibéré,

Le conseil vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

Se prononce en faveur de l'abandon du produit de la location de la chasse communale à la commune et autorise Mme Le Maire à signer tous les documents y afférents.

Divers

- Mme Le Maire présente les déclarations préalables et les permis de construire déposés en Mairie
DP Mme HELL Elodie : création d'un studio de jardin : Avis favorable
- DP EDF pour M WIPF : installation d'un générateur photovoltaïque : Avis favorable

- PC Mme ANTONY Laura et M SCHLICKLIN Benjamin : construction d'un garage, agrandissement de la terrasse, installation d'une pergola / Avis favorable

- La prochaine journée citoyenne aura lieu le samedi 16 septembre 2023. Mme Le Maire demande aux membres du conseil de lui faire part des différents ateliers de travail à mettre en place.
- Maison ANNA : la vente de la maison avait été confiée à l'agence immobilière GIRARDI mais aucun acheteur ne s'est manifesté. Un rendez-vous a été pris avec un nouvel agent immobilier afin de lui présenter la maison.
- Salle Communale : suite à un appel à volontaires, plusieurs personnes se sont manifestées afin d'intégrer l'association de la gestion de la salle. Un nouveau bureau a été installé.
- Sécurité de l'agglomération : Mme KLAKOSZ et M FINK de la CeA ont rencontré Mme Le Maire et les adjoints en mairie afin de faire le point sur les tests réalisés avec les écluses.

Dans la rue Principale, vers WINKEL, les tests ont été concluants. Il n'en est pas de même pour les tests réalisés rue de Raedersdorf, la route étant trop étroite.

A la place d'une écluse ils ont proposé de tester des coussins berlinois, moins bruyants que des dos d'âne.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Mme Le Maire, lève la séance à 21h45

SÉANCE DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023

Étaient présents : BRUGGER Doris, BLIND David, HENGY Raymond, RITTY Yolande, ANTONY Thomas, HENGY Martine, HENGY Sébastien, KAUFFMANN Nicolas (à partir du point n°4), MEISTER Josiane, MULLER Noël

Absent excusé : SCHOFFIT Paul

Madame Martine FOLZER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 Juillet 2023

Mme le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 12 juillet 2023 à l'assemblée.

Cette lecture ne soulevant aucune objection, le compte-rendu est adopté à l'unanimité dans la forme et rédaction proposées. Il est ainsi procédé à sa signature.

Convention immobilière maison ANNA

Dans le cadre de la mise en vente de la maison ANNA, M LOBERGER, de l'agence ALROK immobilier présente son entreprise et son projet pour la maison à l'ensemble des membres du conseil municipal.

L'agence travaille beaucoup avec les collectivités pour valoriser et préserver des bâtiments existants anciens. L'entreprise s'adresse plus particulièrement à des investisseurs et a pour but de transformer ou réhabiliter des sites d'origines divers tels que des anciennes gares, des chapelles, des corps de ferme, des presbytères, des églises etc...

En cas de collaboration, l'agence prendrait en charge tous les frais liés à la vente et serait rémunérée par une commission à la charge de l'acquéreur.

Les membres de l'équipe municipal ont pris connaissance des différents éléments présentés et se laisse la réflexion jusqu'au prochain conseil municipal pour valider ou non la signature d'un mandat de vente avec l'agence ALROK.

Vote pour délégation de signature pour la convention de gré à gré

Ce point est annulé.

Délibération autorisant à conclure et authentifier l'acte administratif d'acquisition de parcelles

VU l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières

VU l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions amiables,

VU l'article L 1211-1 du code général de la propriété des personnes publiques, et les articles L 1311-9 et L 1311-10 du code général des collectivités territoriales relatifs à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'État dans le cadre d'opérations immobilières,

VU l'article L 1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la

passation des actes,

VU l'article L 1311-13 du code général des collectivités territoriales précisant que le Maire est habilité à recevoir et authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers passés en la forme administrative,

VU la délibération du conseil municipal relative à l'acquisition des parcelles par la commune, CONSIDERANT que cette acquisition ne faisant pas partie d'une opération d'ensemble d'un montant égal ou supérieur à 180 000€, un avis des Domaines n'est pas nécessaire,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition de ces parcelles

CONSIDERANT l'intérêt public d'une telle acquisition foncière,

Après en avoir délibéré

Le conseil vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

Et décide

- d'autoriser Madame le maire à recevoir et authentifier l'acte authentique en la forme administrative ;

- d'autoriser Monsieur le premier adjoint David BLIND à signer l'acte à intervenir, qui sera rédigé en la forme administrative

Validation du devis pour mise en place écluses et coussins berlinois Délibération 6/0923

Mme Le Maire présente les différents devis envoyé par la société COCYLCIQUE, chargée d'étude, concernant l'installation d'écluses et de coussins berlinois.

Entreprise	TOTAL
COLAS	25 937.05€ TTC
TP PAYS DE SIRENTZ	32 270.52€ TTC
TPS	33 904.80€ TTC

Ayant entendu les explications sur chaque offre et après que l'assemblée ait consulté les devis, Mme le Maire propose de retenir l'offre de la société COLAS, pour un montant total de 25 937.05 TTC.

Après en avoir délibéré

Le conseil vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

Et autorise Mme Le Maire à signer le devis.

Décision modificative pour ouverture de crédits

Dans le cadre des travaux prévus pour la sécurisation de l'agglomération.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57

Vu le budget de la commune Madame le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2023 :

Dépenses d'investissement :

Réduction :

Chap 21, imm. corporelles

art. 2151 réseaux de voirie 10 000 €

Ouverture :

Chap 23, imm. en cours

art. 231 imm. Corporelles en cours 55 000 €

Recettes d'investissement :

Ouverture :

Chap 13, subventions d'investissement

art 1323, subventions département 20 000 €

Chap 16, emprunts et dettes assimilés

art 1641 emprunt en euros 25 000 €

Après en avoir délibéré,

Le conseil vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

Et approuve la décision modificative du budget.

Vote pour la mise en place de la taxe d'habitation sur les logements vacants

La taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) est due par les propriétaires des communes concernées qui possèdent un logement vacant à usage d'habitation depuis plus de deux ans consécutifs au 1er janvier de l'année d'imposition.

Mme Le Maire expose les dispositions de l'article 1407bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Après en avoir délibéré,

Le conseil vote :

Contre : 10 Abstention : 0 Pour : 0

Et décide de ne pas assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

PLUi

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'urbanisme, de paysage, agricoles, d'habitat, de transports ou encore des énergies renouvelables par exemple.

Le PADD est un document comportant une quinzaine de thèmes sur lesquels les élus doivent se positionner. Il permettra de déterminer les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les années à venir.

Au préalable, chaque élu a complété le questionnaire et Madame le Maire présente la synthèse de cette enquête à l'ensemble de membres du conseil municipal pour approbation. Elle la transmettra ensuite à la ComCom Sundgau afin qu'elle puisse s'en servir de base de travail lors des futures réunions techniques.

Divers

- Mme Le Maire présente les déclarations préalables et les permis de construire déposés en Mairie
 - DP Mme SAPADE Claudine : transformation de 2 fenêtres en porte de service : Avis favorable
 - DP M MULLER Noël : réfection du toit : Avis favorable
 - DP France Renove Habitat pour M PEILLON : Installation de panneaux photovoltaïques : Avis favorable
 - PC PFENDLER Jonathan : installation d'un toit sur la terrasse : En cours d'instruction
- L'association la ligue contre le cancer propose aux communes une action afin de répondre à l'obligation d'affichage d'un panneau « Espace sans tabac » aux abords des espaces sportifs
 - La ComCom Sundgau a décidé de s'associer à ce dispositif et propose à chaque commune de bénéficier d'un panneau « Espace sans tabac » dont le montant sera pris en charge pour moitié par la CCS et pour moitié par la Ligue Contre le Cancer.
 - La commune a commandé un panneau qui sera installé près de terrain de sport.
- Le bois récupéré lors de travaux de la journée citoyenne (environ 3 stères) et stocké dans la cour du presbytère a été vendu à un

administré au prix de 50 euros le stère (soit le même prix que le bois d'affouage)

- La 3ème édition de la journée citoyenne a, comme les années précédentes, remportée un vif succès. Madame le Maire tient à remercier chaleureusement tous les participants.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Mme Le Maire, lève la séance à 22h30

SÉANCE DU MARDI 17 OCTOBRE 2023

Étaient présents : BRUGGER Doris, BLIND David, HENGY Raymond, RITTY Yolande, ANTONY Thomas, HENGY Sébastien, MEISTER Josiane, SCHOFFIT Paul

Absent excusé : HENGY Martine, KAUFFMANN Nicolas, MULLER Noël

Madame Martine FOLZER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 Septembre 2023

Mme le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 19 septembre 2023 à l'assemblée.

Cette lecture ne soulevant aucune objection, le procès-verbal est adopté à l'unanimité dans la forme et rédaction proposées. Il est ainsi procédé à sa signature.

Présentation projet de l'Association Tir Sportif Ligsdorf

M SCHLACHTER, président de l'Association Tir Sportif Ligsdorf présente son projet afin de rénover et moderniser le stand de tir.

Le projet consiste principalement à remettre les infrastructures aux normes actuelles, et de disposer de locaux tels que club-house, toilettes et vestiaires.

M SCHLACHTER expose différentes propositions. Les membres de l'assemblée délibérante s'inquiètent des nuisances sonores que l'agrandissement du stand de tir pourrait engendrer.

Les membres se laissent le temps de la réflexion et prendront une décision lors d'un prochain conseil municipal.

Offre d'achat maison ANNA

Le bien immobilier, propriété de la commune, situé 38 rue principale sur une surface de 4.99 ares et cadastré section 6 parcelle 179, a été proposé à la vente.

En effet, les dépenses indispensables pour remettre cette maison en conformité seraient très élevées et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard.

Suite à une visite de la maison en date du 26.09.2023, M WALTER Maxime a fait une proposition de rachat à hauteur de 27 500 euros (vingt-sept mille cinq cent). Il souhaite rénover le bâtiment en créant 2 ou 3 appartements mais sans dénaturer l'aspect architectural d'origine. La maison sera vendue en l'état et les frais de notaire relatifs à son acquisition seront à la charge de l'acquéreur.

Hors de la présence de Mme Josiane Meister, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, la vente de la maison au prix de 27 500 euros à M Maxime WALTER et autorise Mme Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Procès-verbal de location de la chasse

Mme Le Maire souhaite transmettre au Conseil Municipal le procès-verbal établi concernant la future location de la chasse pour la période 2024/2033.

LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE

En application de l'article L 429-13 du Code de l'environnement, les propriétaires des fonds situés sur le territoire communal de la chasse ont été par écrit, avec un délai de réponse fixé au 15 août 2023 en vue de l'affectation du produit de la location de la chasse pour la période du 2 février 2024 au 1er février 2033.

Les propriétaires ont été informés que :

- La décision d'abandon doit être prise expressément et à la majorité des deux tiers des propriétaires représentant les deux tiers des surfaces chassables ;
- Le produit de la location est destiné / par délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2023 à la couverture des cotisations obligatoires pour les propriétaires des assurances accident agricole et à l'entretien

des chemins ruraux et forestiers.

- Si la majorité requise n'est pas atteinte, le produit est reversé aux propriétaires.

Les résultats de la consultation sont les suivants :

- Nombre de propriétaires concernés : 344
- Surface totale des terrains concernés : 831ha
96a 78 ca
- Nombre de propriétaires ayant décidé l'abandon : 233
- Surface globale appartenant à ces propriétaires : 655h 51a 66ca

En conséquence, le maire constate que /la majorité requise est atteinte pour l'abandon du produit de la chasse à la commune.

Le présent procès-verbal sera affiché ce jour.

Fait à LIGSDORF, le 5 septembre 2023

Le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité des membres présents.

Convention de mise en location de la chasse communale

En date 8 septembre 2023, M Jean-Paul WICKY, locataire en place depuis 2021, nous a adressé un courrier faisant valoir son droit de priorité et un courrier nous indiquant son souhait de renouveler le bail de location par une convention de gré à gré.

En date du 22 septembre 2023, la Commission Consultative de la Chasse Communale (4C) a rendu un avis favorable quant au mode de location par convention de gré à gré avec M Jean-Paul WICKY.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'attribuer la location de la chasse de la commune de Ligsdorf pour la période 2024-2033 à M Jean-Paul WICKY, par signature d'une convention de gré à gré.

Montant du loyer annuel de la chasse communale

Mme Le Maire propose de ne pas modifier le prix de la location de la chasse pour la période 2024-2033 et de le maintenir à 15 250 € par an. Le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité des membres présents.

Modification des statuts du SISJA (syndicat intercommunal scolaire du Jura Alsacien)

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal Scolaire du Jura Alsacien (SISJA) approuvant la modification des statuts en date du 04 octobre 2023.

Vu que les communes membres du Syndicat Intercommunal Scolaire du Jura Alsacien doivent se prononcer sur leur modification.

Cette modification concerne l'adhésion totale des communes de KIFFIS et SONDERSDORF à compter de la rentrée 2023.

Après lecture des nouveaux statuts par Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver la modification des statuts du SISJA.

Délibération relative aux nouvelles adhésions à Territoire d' Energie Alsace

La Communauté de Communes de Sélestat ainsi que les communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim, Witternheim ont demandé leur adhésion à TEA pour la compétence « électricité » ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des parties que la Communauté de Communes de Sélestat et les 10 communes listées plus-haut adhèrent à TEA afin de lui transférer leur compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 19 septembre 2023, l'extension du périmètre de TEA à la Communauté de Communes de Sélestat et aux 10 communes.

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver l'adhésion à TEA.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal : Emet un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes de Sélestat et des 10 communes citées ci-dessus à l'unanimité des membres présents.

Demande à Madame la Préfète du Bas-Rhin et Monsieur le Préfet du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant le périmètre de TEA

Rapport annuel des services eau potable, assainissement et élimination des déchets

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes SUNDGAU compétente de présenter pour l'exercice 2022 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement et de la collecte et l'élimination des déchets.

Il appartient à chaque maire de présenter également ces rapports à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, PREND ACTE de la présentation des rapports annuels 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement et de la collecte et l'élimination des déchets.

Demande de subvention restos du cœur

Dans un mail du 5 septembre 2023, l'Association des Maires sensibilise les communes à l'appel lancé par l'association « les restos du cœur » actuellement en difficulté en raison notamment de la hausse des prix sur les denrées alimentaires. L'AMF invite les communes qui le souhaitent à soutenir « les restos du cœur ».

Mme Le Maire propose d'octroyer la somme de 150 euros à cette association.

Le conseil municipal approuve l'octroi de cette subvention au profit des Restos du cœur à l'unanimité des membres présents.

Prix de vente du bois sur pied

Afin de se maintenir dans les prix du marché mais aussi pour éviter de faire une concurrence déloyale aux professionnels du secteur, Mme Le Maire propose de vendre le bois sur pied au prix de 25 euros le stère.

Après avoir entendu les explications de Mme Le Maire et de M David BLIND adjoint, et après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à la vente du bois sur pied au prix de 25 euros le stère par

Voix contre : 0 Abstention : 2 Voix pour : 6

Divers

- Mme Le Maire présente les déclarations

préalables et les permis de construire déposés en Mairie

PC PFENDLER Jonathan : installation d'un toit sur la terrasse : Avis favorable

- PCS : Plan Communal de Sauvegarde C'est un plan qui contribue, à l'échelle communale, à la prévention des risques et à la gestion des crises associées.

Il organise, sous l'autorité du maire, la préparation et la réponse au profit de la population lors des situations de crise.

Des groupes de travail vont être mis en place afin de recenser et d'identifier les risques sur la commune (inondation etc...), ou encore les moyens (humains, techniques etc...).

Le PCS devra être validé pour le 24 août 2024.

- La loi 3DS oblige toutes les communes de dénommer et numéroter leurs voies afin de les intégrer dans la BAN « base adresse nationale ». Toutes les voies publiques ou privées devront être dénommées et toutes les maisons et constructions devront être numérotées.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Mme Le Maire, lève la séance à 21h35



NOTRE ÉCOLE

A peine l'inauguration achevée, le pôle scolaire est entré en fonction pour accueillir les enfants de nos sept communes le 4 septembre au matin. Sous le regard étonné d'un habitant de la forêt. Je vous laisse l'identifier dans l'article proposé par l'école.

L'année scolaire a débuté avec près de 200 élèves, répartis dans 3 classes bilingues et 5 classes monolingues. A cela s'ajoute la présence de deux dispositifs, une unité d'inclusion pour les élèves à besoins cognitifs particuliers et une unité pour élèves non francophones, un jour par semaine. Dès le départ les effectifs des classes monolingues ont nécessité l'ouverture d'une classe supplémentaire. Deux semaines après la rentrée les élèves monolingues étaient répartis dans 6 classes, 1 maternelle et 5 élémentaires. Cette éventualité était prévue, en effet nous avons fait le choix d'aménager la bibliothèque comme une salle de classe, en cas de besoin. Pour acheminer tout ce petit monde à Ferrette, une nouvelle ligne de car a été créée par la Région. Après une période de mise au point le transport scolaire a trouvé son rythme de croisière.

Après cette brève présentation du fonctionnement actuel de l'école je vous propose de revenir sur les raisons qui ont conduit à avoir un site scolaire unique à Ferrette pour 7 communes.

Nous pouvons raisonnablement situer le début de cette histoire en 1972.

1971-1972 toutes les communes du Jura Alsacien ont leur propre bâtiment scolaire.

1972, au mois de juin fermeture de l'école de Lucelle. Les enfants de Lucelle sont scolarisés à Winkel.

1995 - 1996 Joseph Fuetterer, maire de Winkel crée le premier Syndicat Intercommunal Scolaire avec Ligsdorf, Winkel et Lucelle.

A cette époque Bendorf est regroupé avec Durlinsdorf (vers Mooslargue).

2000, Hubert Umbrecht succède à Joseph Fuetterer à la présidence du SIAS.

- début du bilinguisme associatif ABCM à Winkel qui fonctionnera pendant 2 ans.
- Durlinsdorf se regroupe avec Mooslargue

- Bendorf rejoint le SIAS de Winkel, Lucelle et Ligsdorf
- 2002 démarrage du bilinguisme de l'éducation nationale dans le SIAS
- Fin des années 2000, début des années 2010 Hubert Umbrecht et Gregory Kugler respectivement président du SIAS et maire de Winkel rencontrent et sollicitent les communes voisines.
- L'idée d'une école commune avec Oberlarg, Levoncourt et Courtavon fait son chemin. Un projet voit le jour. Faute d'accord sur le lieu d'implantation, il n'aboutit pas.
- 2013, fermeture de l'école de Kiffis. La commune rejoint le RPI Lutter, Raedersdorf, Sondersdorf.
- 2014, Gregory Kugler préside le SIAS qui va devenir SISJA.
- 2015 Ferrette rejoint le RPI de Bendorf, Winkel, Lucelle Ligsdorf pour les élèves de maternelle.
- Fermeture de l'école de Winkel. Les élèves de maternelle sont tous scolarisés à Ferrette.
- Le projet de construction d'un pôle scolaire à Ferrette voit le jour. Le site de l'ancienne caserne Robelin est retenu. La situation géographique est intéressante par rapport aux autres communes du regroupement. La conversion des friches militaires bénéficie de soutiens financiers importants de la part de l'état et de la région.
- 2016, fermeture de l'école de Bendorf.
- Kiffis et Sondersdorf adhèrent au projet de construction d'une école commune. Jusqu'à la mise en service du bâtiment ces communes restent en regroupement pédagogique avec Lutter et Raedersdorf.
- Le SIAS devient SISJA, Syndicat Intercommunal Scolaire du Jura Alsacien.
- 2018, fonctionnement en regroupement pédagogique complet (de la maternelle au CM2) dans les écoles de Ligsdorf et Ferrette des 5 communes Bendorf, Ferrette, Ligsdorf, Lucelle et Winkel.
- 2020, Corinne Rabault, maire de Ferrette devient présidente du SISJA
- fermeture du site de Ligsdorf. Tous les élèves, de la petite section de maternelle au CM2, bilingues et monolingues sont scolarisés à l'école de Ferrette.

- Déménagement du siège social du SISJA de la mairie de Winkel à la mairie de Ferrette.

2022 je suis élu président du SISJA.

Voilà dans les grandes lignes le résumé de la coopération scolaire entre nos 7 communes au fil des ans.

De cette coopération est né un nouveau bâtiment. Le pôle scolaire et périscolaire Robelin. Au début du projet, en 2015, le pôle scolaire est un lointain sommet à peine visible derrière un promontoire rocheux. Promontoire qui cachait de nombreux obstacles.

Il a fallu toute l'expertise montagnarde du président du SISJA de l'époque Grégory Kugler pour permettre son aboutissement.

A la différence de la montagne où les vallées, les cols et les promontoires pour atteindre le sommet sont connus, dans le cas de notre pôle scolaire, non seulement ils étaient inconnus mais en plus, ils se sont rajoutés au fur et à mesure de l'avancée du projet !

Les embûches administratives et techniques ont constitué autant de cols, promontoires et vallées qui à une époque semblaient ne jamais vouloir prendre fin !

Trois présidents se sont transmis le flambeau pour aboutir à l'achèvement du projet.

L'élaboration du projet débute en 2015-2016 par l'élaboration du cahier des charges avec le bureau d'étude MP conseil et Matthieu Fortin. Le concours d'architecte est lancé. Un projet d'architecte est retenu, celui d'Antoine Crupi, pour la construction d'un pôle scolaire et périscolaire par le SISJA. Un premier projet définitif est adopté.

En 2017, la fusion des communautés de communes est un événement majeur pour le projet. En effet, en 2018 la Communauté de Communes Sundgau adopte la compétence périscolaire.

Michel Willeman, alors président de la toute nouvelle communauté de communes travaille avec le SISJA pour élaborer un projet collaboratif entre les deux parties.

La communauté de communes Sundgau construira le périscolaire, le SISJA la partie scolaire. Le SISJA fournira le terrain et prendra en charge les aménagements extérieurs ainsi que les communs (le chauffage et la ventilation).

Les plans du projet initial sont revus pour répondre aux attentes de la communauté de commune et pour scinder les deux bâtiments (l'école et le périscolaire).

Un deuxième projet définitif est adopté par le SISJA d'une part, par la communauté de communes d'autre part. Le permis de construire est accordé.

En 2019, un premier appel d'offres est infructueux. Les devis des entreprises dépassent de manière conséquente le budget prévisionnel. Le projet est revu. Un nouveau permis de construire est déposé.

Un deuxième appel d'offre est lancé, fructueux celui-ci.

En 2021, des panneaux photovoltaïques sont prévus sur la toiture pour garantir l'autonomie énergétique du bâtiment. En raison d'une co-visibilité avec le château, les architectes des bâtiments de France mettent leur veto. Le bâtiment possédera une toiture végétalisée comme prévu initialement.

Les travaux débutent en juillet 2021.

Le bâtiment scolaire comprend :

- 9 salles de classe de 60m²
 - 1 salle de classe de 46 m²
 - 1 salle d'évolution de 155 m²
 - 2 salles de sieste
 - 1 bureau ATSEM
 - 1 salle de réunion
 - 1 bureau de direction
 - 2 cours de récréation et locaux de rangement
- La maternelle se trouve au rez de chaussée, l'élémentaire à l'étage.

Le défi architectural a été d'intégrer le plus harmonieusement possible en termes de volumes, de matériaux et de couleurs, un bâtiment d'une telle envergure sur ce site Robelin, entre château, Loechlefels et Heidefluh ! Tout le monde s'accorde pour dire que c'est une réussite.

Quelques éléments architecturaux remarquables sont à souligner, comme le préau sans pilier de la cour de l'école élémentaire ou encore les puits de lumière en béton "suspendu" dans différents locaux du bâtiment. Prouesse également technique pour l'entreprise Fuetterer chargée du gros-oeuvre.

Le bâtiment répond évidemment à un certain nombre de contraintes environnementales.

Il est tout d'abord très bien isolé et très étanche à l'air. Ce qui a pu se vérifier lors des premiers froids hivernaux.

Il est chauffé aux granulés de bois pour réduire l'empreinte carbone.

L'air extérieur aspiré par la ventilation double flux est tempéré par un système de circulation d'eau dans le sol (geocooling en bon français), 1200 m de tuyau enterrés, qui le rafraîchit en été.

La mise en service les derniers jours de canicule cet été a démontré son efficacité. Tout du moins à vide, sans ses 200 usagers qui constituent autant de petits radiateurs de 20 à 50W.

Sa toiture est végétalisée, ce qui offre un double avantage : une amélioration thermique et une absorption de près de 20% des précipitations

L'eau de pluie est récupérée pour l'arrosage du site et des communes du SISJA.

Les cours sont revêtues de sols clairs qui permettent de diminuer l'albédo (absorption de chaleur par le sol). La végétalisation conséquente des abords permet de prévenir les îlots de chaleur.

A ce propos, une gestion différenciée des espaces verts est prévue : les tontes seront réduites au profit d'un fauchage bisannuel pour les zones qui le permettent, voire d'un éco-pâturage.

Et pour terminer une borne de recharge sera bientôt disponible sur le parking.

Concernant le coût du projet, le budget total de la partie scolaire et des aménagements extérieurs est de l'ordre de 5 M 300 000. Il est encore trop tôt pour connaître le montant final à l'euro près. Ce projet est financé par le SISJA et ses 2 250 habitants à hauteur de 3 000 000€. Il est soutenu par la Région Grand Est à hauteur de 1 250 000 €, par la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de l'État à hauteur de 1 050 000€ et par Climaxion le programme de l'ADEME et de la Région Grand Est en faveur de la transition énergétique et de l'économie circulaire (chaufferie granulés de bois) à hauteur de 63 000€.

Pour mener à bien cette entreprise, le SISJA a bénéficié d'une assistance à maîtrise d'ouvrage

assurée par la communauté de communes Sundgau et plus particulièrement par M. Scattolini, directeur technique. Pierre Fichter et Léo Croissant de l'entreprise C2BI, se sont chargés de la coordination et de la supervision du chantier. Le tout sous la direction de l'architecte Antoine Crupi, son collaborateur Rémi Cordat et leur équipe. Je tiens à les remercier tous pour leur soutien et la qualité de leur travail.

Le bâtiment est actuellement encore en phase de mise au point et de finition. Il n'en est pas moins opérationnel.

Ce projet est une œuvre collective échelonnée sur plusieurs mandatures. C'est un très bel exemple de coopération intercommunale. J'espère sincèrement que cette collaboration sera amenée à se développer, car seul on va plus vite mais ensemble on va plus loin !

On peut bien sûr regretter la fermeture des écoles dans les villages, voyons plutôt la richesse que constitue un tel regroupement pour nos enfants, les liens et les opportunités d'apprentissage qui en découlent. Nous avons là un bel outil au service de l'éducation de nos plus jeunes concitoyens,

au service de l'école qui je le rappelle est bien plus qu'un service public puisque c'est une institution chargée de transmettre les valeurs de la République française : la liberté, l'égalité et la fraternité.

Jean Zipper, président du Syndicat Scolaire du Jura Alsacien



Photo : Dorian Rollin



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Mardi et Vendredi de 14h00 à 19h00
Numéro de téléphone : 03 89 40 42 05
Adresse mail : mairie.ligsdorf@orange.fr



DÉCHETS VERTS

JUSQU'AU 31 MARS 2024
Samedi de 13h00 à 17h00

Du 1^{er} avril 2024 AU 31 OCTOBRE 2024
Mercredi de 13h00 à 19h00
Samedi de 13h00 à 19h00

A PARTIR DU 1^{er} NOVEMBRE 2024
Samedi de 13h00 à 17h00

Il est rappelé que seule la dépose de branchages, gazon, feuilles est autorisée. Les planches et autres matériaux en bois sont à apporter en déchetterie.

CHIENS ERRANTS

La divagation de chiens est interdite. Merci de penser à ramasser les déchets et de ne pas laisser trainer les sachets.

Nous vous rappelons que le terrain de foot n'est pas un site à déjections canines mais un espace de jeux pour nos enfants.



ILLIWAP

Suivez l'actualité de **LIGSDORF** en temps réel avec l'application ILLIWAP.

Evènements, réunions ; fêtes de village, incidents, coupure d'eau ou d'électricité etc...

Recevez toutes les informations



OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

L'occupation du domaine public à titre privé, même provisoirement, n'est pas autorisée.



MATINÉE ELSASSPUTZ DU SAMEDI 15 AVRIL 2023

La grisaille et la pluie n'ont pas eu raison de la bonne volonté de la municipalité et d'une vingtaine de participants. Ils ont sillonné les rues du village pour ramasser les déchets laissés à l'abandon. La récolte fût, cette année encore, fructueuse : cannettes alu, bouteilles plastiques, mégots mais aussi des couches culottes , fruit de l'incivilité d'un automobiliste qui se plaît à les semer le long des routes.

Les sapeurs-pompiers ont, quant à eux, profité de cette journée pour faire l'Elsassputz dans leur dépôt.

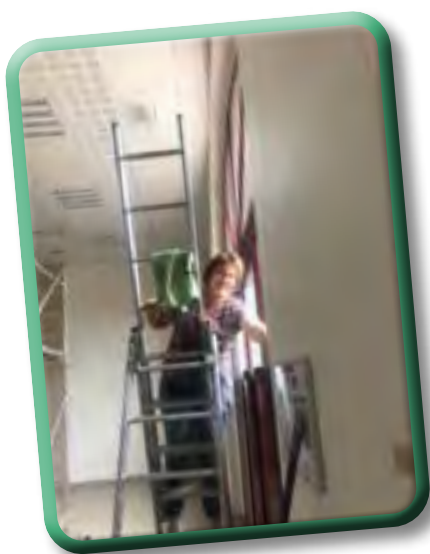
La matinée s'est terminée autour d'un verre de l'amitié bien mérité.



MERCI à tous

*Encore une belle journée de travail !
MERCI à tous et à l'année prochaine !
On compte sur vous !*

Journée
Citoyenne



La journée citoyenne 2023 a connu un vif succès avec la participation d'une quarantaine de personnes dont certaines très récemment installées dans le village.

Après l'accueil de Mme Le Maire, les bénévoles se sont éparpillés aux quatre coins du village pour effectuer des travaux de peinture, ponçage, élagage, débroussaillage ou encore nettoyage.

La matinée s'est terminée autour d'un bon repas préparé par « l'équipe cuisine » et qui a su ravir les papilles de tous les participants.



Suite à l'appel de la commune dans le bulletin municipal de l'an dernier, plusieurs personnes motivées ont décidé de s'impliquer pour faire vivre notre belle salle des fêtes !



Nouveau comité installé en juillet dernier :

Présidente : Claire Blind

Vice-Présidente : Ghislaine Kauffmann

Trésorière : Manon Lenormand

Secrétaire : Martine Werno

Assesseurs : Yolande Ritty, Roland Stehlin

Le comité s'est tout d'abord attaché à la mise à jour de la communication, la création d'une adresse mail dédiée pour les réservations et l'acquisition de petit matériel (aspirateur, micro-ondes, balais...). Le comité a également réalisé un grand nettoyage de fond en comble lors de la journée citoyenne le 16 septembre, de quoi créer du lien et découvrir les moindres recoins de la salle.

Nos projets pour 2024 seront axés sur la promotion de la salle des fêtes auprès des habitants, des traiteurs et des associations du secteur avec une communication adaptée, et, à plus long terme, sur l'organisation d'animations, de temps forts et de rencontres plurielles qui nous permettraient à toutes et à tous de nous retrouver au centre de Ligsdorf ! Et vous aussi, vous pouvez faire en sorte d'en faire un lieu convivial et vivant ! N'hésitez pas à nous contacter pour organiser vos repas, fêtes ou autres événements dans cette belle salle !

Pour les réservations ou simplement pour nous contacter, merci de faire un mail ou appeler Martine ou Claire :

Courriel : agsfl68480@gmail.com Téléphone : 06 71 80 36 49 Martine / 06 07 99 12 36 Claire

Description : grande salle d'une capacité légale de 140 personnes (120 places assises à table) chauffée avec parquet de danse et ouverture possible sur la pelouse du stade à la belle saison, cuisine de collectivité moderne entièrement équipée avec chambre froide et vaisselle complète.

Tarifs de location	150 € pour les habitants de Ligsdorf	280 € pour les personnes extérieures
Forfait consommation électrique/chauffage	Avril à octobre : 30 € par jour	Novembre à mars : 60 € par jour

Forfait obsèques : 50€



*Le comité de l'Association de Gestion
de la Salle des Fêtes de Ligsdorf
vous souhaite de belles fêtes de fin d'année
et que l'année 2024 soit synonyme de paix,
bonheur et sérénité !*

L'engagement du Centre de première intervention de Ligsdorf est entier, la détermination intacte. Les Sapeurs-Pompiers ont à cœur de développer, d'acquérir, et de maintenir les compétences. Ils ont ainsi réalisé plus de 800h de formations au cours de l'année 2023 (toutes personnes confondues).

Actuellement le CPI de Ligsdorf compte 7 Sapeurs-Pompiers et 2 jeunes Sapeurs-Pompiers. Merci à Sébastien HENGY qui nous a rejoint en juin de cette année.

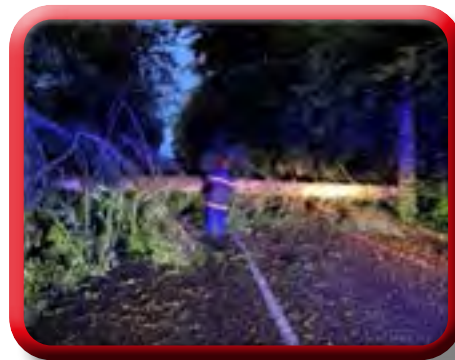
Au 18 novembre 2023, 17 interventions sont répertoriées dont secours à personnes, chute d'arbre, accidents de la circulation, nids de guêpes, contre 6 interventions au cours de l'année 2022.

Les dons reçus (notamment grâce à la vente des calendriers) ont permis d'équiper le personnel du CPI de récepteur d'alerte individuel (Autrement dit BIP ou POCSAG).

Grâce à un généreux donateur souhaitant rester anonyme, les Sapeurs-Pompiers se sont vu offrir de nouveaux casques d'intervention. Merci à cette personne !

Le 4 novembre 2023, une remise de diplôme a été organisée par la commune. Nous félicitons donc nos nouveaux diplômés !

Nous remercions la commune pour l'organisation de cet évènement et la gratifions de son généreux apéritif. Pour clôturer, une soirée conviviale, organisée par l'amicale, s'est tenue au Petit Kohlberg entourée des membres actifs, des Jeunes Sapeurs-Pompiers ainsi que des vétérans.



L'appel aux volontaires reste ouvert ! Aussi, et pour rappel, si vous avez plus de 16 ans, que vous souhaitez participer à l'activité opérationnelle, à l'issue d'une formation aussi complète que passionnante, alors n'attendez plus pour vous engager et contactez la mairie par téléphone (03.89.40.42.05) ou par mail (mairie.ligsdorf@orange.fr) pour tout complément d'information.

Pour les plus jeunes, entre 11 ans et 16 ans, une formation de « Jeune Sapeur-Pompier » existe et est dispensée par le Centre de Secours d'Oltingue.

Nous profitons de cet espace pour remercier une nouvelle fois la Municipalité de leur indéfectible soutien, tant moral que financier. Merci à vous !

Nous vous remercions de votre accueil chaleureux et de votre grande générosité lors de notre traditionnelle distribution de notre calendrier.

Nous vous souhaitons de très joyeuses fêtes de fin d'année et nous vous envoyons nos meilleurs vœux de bonheur, de santé et de succès pour 2024.



La Chorale Ste-Cécile de Ligsdorf souhaite à toutes les personnes de Ligsdorf, aux malades à l'hôpital, aux aînés en EHPAD, ainsi qu'aux nouveaux arrivants,

de belles fêtes de fin d'année
et une année 2024 sereine et épanouie,
malgré les événements mondiaux qui assombrissent notre vie.

A propos de nouveaux arrivants, nous avons l'immense joie d'avoir recruté deux membres dans notre chorale de Ligsdorf : Benedikt et sa compagne Laura qui nous a charmés au cours de la très belle messe de St Hubert, avec un vibrant solo.

Nous réunissons fréquemment une vingtaine de choristes à l'occasion de messes solennelles. Mais nous avons été spécialement émus en 2023 par le départ des deux prêtres de notre communauté.

Monsieur l'abbé René Wanner nous a quitté le 1er septembre 2023 au lendemain de ses 91 ans. Il a été curé des 3 paroisses de Bendorf, Ligsdorf et Sondersdorf pendant 35 ans. Il donnait de la bonté à tous, comme ruisselle une fontaine. Les gens très nombreux lui ont rendu un bel hommage au cours de ses funérailles célébrées entre autres par son ami, le curé Christophe Lacny.

Monsieur le père Lacny a quitté notre village au cours du même mois de septembre pour suivre son chemin de pasteur au pied du vignoble, à Issenheim. La chorale inter-paroissiale, très nombreuse, a chanté en l'église de Winkel. Les conseils de fabrique des 7 paroisses lui ont offert à cette occasion un tableau représentant l'église et le presbytère de Ligsdorf où il a habité ces 12 dernières années.



René Wanner



Christophe Lacny



En cette période festive les membres du conseil vous adressent leurs plus chaleureuses salutations de Noël. Le 10 septembre dernier, notre communauté de Paroisses du Pays des Sources et du Haut-Sundgau a eu l'honneur d'accueillir le père Cyrille Lutz et le Père Robert Tumu.

Le Père Robert Tumu réside désormais au prebytere de Ligsdorf. Nous souhaitons la bienvenue à ces deux nouveaux prêtres et espérons que leur nouvelle affectaion leur apporte entière satisfaction et réussite.

Le succès de notre repas paroissial traditionnel a été une nouvelle source de joie. Nous exprimons notre profonde gratitude à toutes les personnes présentes et adressons un sincère merci au Père Cyrille Lutz et au Père Robert Tumu pour l'honneur de leur présence.

Un remerciement spécial s'adresse aux bénévoles qui nous soutiennent sans relâche, ainsi qu'à tous ceux qui ont contribué avec des pâtisseries, des tombolas et des dons.

Alors que nous approchons de la fin de cette année, le Conseil de la fabrique souhaite partager avec vous ses vœux les plus sincères pour l'année 2024. Que cette nouvelle année vous apporte santé et bonheur.

La présidente Marie-Claudine Hengy



M. le Curé Lutz



M. le Curé Tumu

***Joyeux Noël et meilleurs vœux
pour l'année à venir !***







À ce jour, l'Association Tir Sportif Ligsdorf recense une petite trentaine de membres actifs licenciés à la FFTir qui se retrouve régulièrement sur le stand de tir gracieusement mis à disposition par la commune de Ligsdorf.

L'éthique de l'ATSL repose sur celle de la FFTir et implique :

- le respect de l'arme en tant que matériel sportif,
- une pratique exclusive sur des cibles excluant toute représentation humaine, qu'elles soient fixes, mobiles ou cassables, en papier, métalliques ou en argile (plateau), telles que définies par les fédérations internationales,
- l'interdiction absolue de viser quelqu'un sous peine de radiation,
- le strict respect des règles et des comportements de sécurité édictés par la FFTir ainsi que par les fédérations internationales gérant les différentes disciplines sportives de tir.

Les valeurs de la Fédération Française de Tir correspondent aux valeurs traditionnelles du sport.

L'Association Tir Sportif Ligsdorf met à la disposition de ses adhérents différents pas de tirs :

-  Pas de tir 10 M
-  Pas de tir 25 M
-  Pas de tir 50 M
-  Pas de tir 100 M.

Les adhérents peuvent pratiquer diverses disciplines dans différentes catégories (armes de poing, carabine, etc....). Le tir est un sport placé parmi les 10 sports les plus pratiqués en France et est reconnu au niveau olympique.

Après une formation au pas de tirs 10M (air comprimé), nos tireurs peuvent accéder à ceux du 50M (22LR) et du 100M. Pour pratiquer sur le pas de tirs 25M, qui est réservé aux armes de poing, une formation supplémentaire est nécessaire et une autorisation d'acquisition et de détention doit être délivrée par la Préfecture.

L'Association Tir Sportif Ligsdorf vous présente ainsi qu'à vos proches,

tous ses vœux pour cette nouvelle année.

Nous espérons qu'elle vous apportera le bonheur, la santé et la concrétisation

des projets qui vous tiennent à cœur.

A nos donateurs, à nos bénévoles

**Je formule le souhait que 2024 soit une année
plus sereine dans l'esprit de tous,
que vos projets puissent aboutir selon vos désirs !**

**Que dans le cadre du travail de nos bénévoles
au moment des collectes, nous puissions continuer
à maintenir une qualité d'accueil et de convivialité
en assurant le confort de nos donateurs de sang
pendant le temps consacré à leur don essentiel et vital.**

**Je tiens à transmettre aux administrateurs de l'EFS
et à notre association mes félicitations
pour leur travail accompli durant chaque collecte.**

**Je renouvele auprès de tous et des familles,
mes vœux les plus sincères pour cette nouvelle année
qui s'ouvre devant vous.**

**Qu'elle vous apporte bonheur et succès
dans tout ce que vous entreprendrez.**

Bonnes fêtes de fin d'années !

Le président : Mr Stehlin Roland



Une belle rentrée dans le nouveau pôle scolaire....
Les enfants étaient heureux.

Un petit curieux a observé tout cela depuis tout là-haut...



En ce début d'année : des sorties en forêt.

Un spectacle des enfants pour les enfants puis des jeux de société en maternelle.



Des actions pour penser aux autres : la dictée ELA avec M. Zipper et l'action « Tous en bleu pour dire non au harcèlement ».



La semaine du goût.

Au menu : spätzles, tartes flambées, brownies, cookies, Que de bonnes choses !



Exercice d'évacuation réussi pour tous les élèves....

Une nouvelle association a vu le jour:

LES LUTINS DES BOIS, regroupant des parents bénévoles d'élèves du
Pôle Scolaire ROBELIN de Ferrette.

A travers différents projets, actions, nous souhaitons récolter des fonds pour contribuer et soutenir les sorties scolaires des élèves de l'école. Nous participerons durant l'année aux marchés d'automne, de Noël et de Pâques de Ferrette pour des ventes de bricolages, décorations et pâtisseries. Nous serons très heureux de vous y retrouver. Pour tous renseignements, l'association est joignable par mail.



LES LUTINS DES BOIS

Association de parents d'élèves
du Pôle Scolaire ROEBELIN
de Ferrette.

leslutinsdesbois68@gmail.com

LUTTE CONTRE LE CANCER



La quête à domicile pour la lutte contre le cancer a rapporté la somme 2362 euros.

Un grand merci pour votre soutien.



OPERATION BRIOCHES 2023



Votre solidarité et votre générosité ont une nouvelle fois été au rendez-vous de la traditionnelle vente de brioches.

L'édition 2023 a permis de vendre, à Ligsdorf, pour un montant 590 euros

Par les dons de cette opération vous permettez d'améliorer le cadre de vie des personnes en situation de handicap.



Chats errants

Cette année encore, la commune a, en collaboration avec «l'Association les Pattes de nos coeurs», obtenu une subvention de la «Fondation Brigitte BARDOT» pour faire stériliser une dizaine de chats.

Le trappage des chats se fait toujours par Mme Franziska NETZLER, membre de l'association, et cette année encore nous tenions à la remercier pour son dévouement à cette cause.

Pour rappel, vous pouvez signaler la présence de chats errants à la mairie ou auprès de Mme Yolande RITTY.



Le mot des Chasseurs

Chers habitants de Ligsdorf,

L'équipe des chasseurs de Ligsdorf vous souhaite une belle fête de Noël ainsi qu'une très bonne année 2024.

C'est toujours un grand plaisir pour nous de chasser à Ligsdorf.

Ligsdorf possède un magnifique biotope très varié par la diversité de ses reliefs, la beauté de ses forêts et de la nature de manière générale.

Outre les activités cynégétiques ordinaires nous avons eu le plaisir de fêter la Saint Hubert lors de la messe solennelle du 5 novembre.



Présidée par le père Cyrille Lutz, la messe a été magnifiquement animée par les cors de chasse du Trio Schann ainsi que par la chorale paroissiale que nous remercions ici.

Encore une fois, très belles fêtes à vous tous.

Jean-Paul Wicky et toute son équipe.

Waidmannsheil

DATES DES BATTUES Saison 2023/2024



SAMEDI	28.10.2023
SAMEDI	04.11.2023
SAMEDI	18.11.2023
SAMEDI	25.11.2023
SAMEDI	09.12.2023
SAMEDI	23.12.2023
SAMEDI	06.01.2024
SAMEDI	20.01.2024
VENDREDI	09.02.2024
SAMEDI	10.02.2024



Votre patrimoine naturel à préserver

Ligsdorf accueille au moins 5 espèces animales protégées à l'échelle européenne.

Vous faites ainsi partie des communes du périmètre du site Natura 2000 Jura Alsacien.



Damier de la succise



Cuivré des marais



Crapaud sonneur à ventre jaune



Grand murin



Petit rhinolophe



Le 5 Juin de cette année, 900 personnes ont visité notre jardin «le paradis de la nature».

Cette démarche s'est faite par l'organisation du ministère de la culture sous le thème « les musiques du jardin ». Ces musiques peuvent-être évoquées par les bruits de l'eau le bruissement des feuilles par le vent, et toutes les petites bêtes de la nature tel que les libellules, les oiseaux nombreux chez nous puisque le jardin ne subit aucun traitement chimique.



Nous faisons partie intégrante de la nature. Pour la préserver, nous avons besoin d'elle et elle de nous...

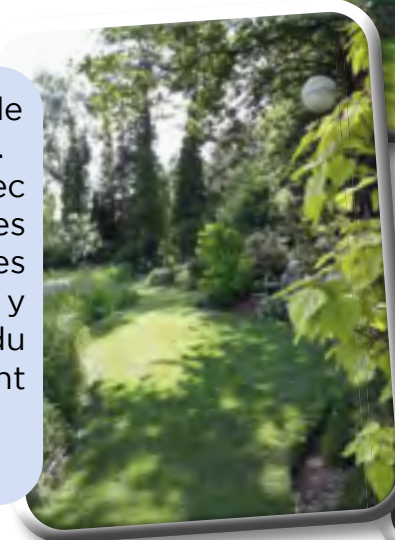


Dans ce lieu vivant, des centaines de vivaces, de nombreux arbustes fleurissent au fil des saisons, ainsi que beaucoup de vieux arbres pour certains déjà sur place avant la création du jardin. Comme chaque année, cette journée fut riche en échanges et rencontres...



Nous devons tirer nos règles de comportement du monde naturel. Nous devons respecter, avec l'humilité des sages, les limites de la nature et le mystère qu'elles cachent, en reconnaissant qu'il y a quelque chose dans l'ordre du vivant qui dépasse très évidemment toute notre compétence.

Vaclav Havel





La fibre est déployée ! Êtes-vous éligible ?

Vous avez peut-être déjà entendu un voisin ou un ami parler de sa connexion internet, plus rapide et simultanée depuis quelques temps ? Eh oui, le réseau fibre optique Rosace est bien installé dans la commune !

Quelles démarches ?

Vous n'avez pas encore de ligne fibre optique à votre domicile ? Pas de panique, voici les étapes à suivre :

- Testez votre éligibilité sur www.rosace-fibre.fr dans la rubrique « Éligibilité et démarches ».
- Si vous êtes éligible, à vous de jouer et de choisir un FAI (Fournisseur d'Accès Internet) parmi les opérateurs présents sur le réseau et sur votre commune.
- Si vous avez besoin d'être accompagné dans vos démarches, consultez notre rubrique « Éligibilité et démarches », suivez la marche à suivre et préparez les documents et les justificatifs demandés en amont.
- Laissez-vous ainsi guider vers la procédure appropriée et retrouvez l'avancée de votre dossier en ligne.

La fin du réseau cuivre

Pensez dès maintenant à la fibre optique avant l'arrêt total du réseau téléphonique (2026 et 2030).

Aujourd'hui, la technologie fibre optique vous offre une multitude d'avantages, comparée à l'ADSL qui est vouée à disparaître progressivement sur l'ensemble du territoire. Plus stable et plus performante, elle est la solution à tous vos soucis de connexion !



Alors, prêt à passer à la fibre optique ?

Plus d'information sur www.rosace-fibre.fr, rubrique « Éligibilité et démarches »

Suivez également La Fibre Rosace sur les réseaux sociaux : Facebook, Instagram, Twitter et LinkedIn.



Les anniversaires en 2024

06.05. Mme MEISTER Augustine 99 ans
03.11. Mme STEHLIN Juliette 98 ans

95 ans

16.03. M SCHMITT Jean 93 ans

90 ans

28.02. Mme HEINIS Marie-Thérèse **90 ans**
08.06. Mme MULLER Colette 89 ans
10.05. M BRUGGER Roland 87 ans
10.05. M BLIND Christian 86 ans
11.05. M SCHMITT Marcel 86 ans
09.09. M EGENSCHWILLER André 86 ans

85 ans

01.05. Mme SCHMITT Christiane 84 ans
01.05. Mme EGENSCHWILLER Marie-Paule 83 ans
03.07. M DOLLINGER Albert 83 ans
16.09. Mme BLIND Elisa 83 ans
29.08. M HENGY Raymond 82 ans
09.09. M DESCHANG Jean-Pierre 82 ans
19.06. M BRUGGER Joseph 81 ans
10.07. M HERRO Oscar 81 ans

80 ans

19.07. M MEISTER Bernard **80 ans**
12.12. MME. DESCHANG Lydie **80 ans**
26.01. MME. HERRO Huguette 78 ans
20.05. MME. HENGY Marie-Claudine 78 ans
25.03. M. BRUGGER Adrien 77 ans
13.07. M. MEDUS Francis 77 ans
19.07. M. ANTONY Fernand 77 ans
31.07. M. MARSCHALL Jean-Paul 77 ans
07.09. Mme BRUGGER Marie-Louise 77 ans
26.10. M. BRUGGER Jean-Pierre 77 ans
24.02. MME. RUETSCH Hélène 76 ans
06.08. M. MARSCHALL Bernard 76 ans

75 ans

21.03. M. HENGY Gérard **75 ans**
28.09. M. HENGY Georges **75 ans**
01.03. Mme MARSCHALL Christiane 74 ans
04.04. M HERRO Aimé 74 ans
14.07. Mme. GINOT Astrid 74 ans
27.10. Mme MEISTER Josiane 74 ans
03.02. M STEHLIN Roland 73 ans
16.03. Mme PFIFFER Catherine 73 ans
27.03. M BARTHOLOME Jean-Jacques 73 ans

16.04. Mme ANTONY Renée 73 ans
23.05. Mme BILGER Rachel 73 ans
30.05. M HENGY Morand 73 ans
24.08. Mme SCHLOESSER Jeannine 73 ans
06.10. M ANTONY Gérard 73 ans
16.10. M RUCKLIN René 73 ans
17.12. M MARCHYLLIE Didier 73 ans
18.05. M MONTAVON Jean-Paul 72 ans
02.06. Mme STEHLIN Marie-Louise 72 ans
16.06. Mme DOLLINGER Suzanne 72 ans
10.07. M HENGY François 72 ans
12.08. M HENGY Jean 72 ans
12.10. Mme PFIFFER Ginette 72 ans
28.10. Mme FRICKER Astride 72 ans
29.12. Mme MONTAVON Charlotte 72 ans
03.02. Mme BARTHOLOME Sylvie 71 ans
23.02. M GINOT Philippe 71 ans
07.08. Mme MENGIS Annita 71 ans
06.12. M MANGENEY Bernard 71 ans
25.12. M MULLER Noël 71 ans

70 ans

19.01. M HENGY Paul **70 ans**
03.02. Mme HENGY Véronique **70 ans**
19.03. Mme HIRLEMANN-TRAPP Simone **70 ans**
19.03. M HERRO Joseph **70 ans**
03.04. M JUEN Philippe **70 ans**
01.05. M STEHLIN Yvan **70 ans**
09.09. Mme JUEN Marie-Anne **70 ans**
27.11. M RITTY Maurice **70 ans**
30.11. Mme ACKER Anne-Lise **70 ans**
23.12. M PFIFFER Raymond **70 ans**
25.12. M HAUGER Roland **70 ans**

PACS en 2023

27.01.2023 Christelle MOROTTI
et Nicolas SCHMITT
21.04.2023 Sandra BISEL
et Thomas ANTONY

Décès en 2022

31. 12. 2022 Bernard BRUGGER
08.02.2023 Guy BILGER
29.04.2023 Nadine MULLER
28.06.2023 Yves RINGENBACH
24.07.2023 Arlette JELSCH
01.09.2023 M Le Curé René WANNER



MÉDIATHÈQUE DU ROCHER



3a route de Lusselle à Ferrette
05 89 40 29 59
mediatheque.rocher@sundgau.fr
www.mediatheque.durocher.fr



HARDI : 10H-18H MERCREDI : 10H-12H30 / 14H-19H VENDREDI : 14H-17H SAMEDI : 9H30-13H

Passeport et Carte National D'Identité (CNI)

Pour demander un passeport ou une carte nationale d'identité, vous pouvez vous rendre dans n'importe quelle mairie, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement. Il est cependant fortement conseillé voire obligatoire de préparer sa venue par le biais des formulaires de Pré-demande disponible sur le site ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) ou via FRANCECONNECT.

Selon les mairies le dépôt du dossier ainsi que la prise d'empreinte nécessite un rendez-vous.

Les pièces à fournir varient selon votre situation, consultez le site service-public.fr et la rubrique appropriée dans papier-citoyenneté.

Les délais de fabrication dépendent fortement de la période, variant en moyenne de 1 à 3 mois. Vous pouvez suivre l'avancement de votre demande sur l'ANTS.

La carte d'identité d'une personne majeure est valable 15 ans, celle d'un enfant mineur est valable 10 ans.

Toutes ces procédures sont réalisables aux mairies de Ferrette, Dannemarie et Altkirch sur rendez-vous.



Quelques adresses utiles

Brigade Verte

92 rue de Mal de Lattre de Tassigny
68360 SOULTZ



Enedis

Service clients particuliers du
lundi au vendredi de 8h à 17h

09 70 83 29 70

Dépannages électricité 24h/24

09 726 750 68



Eau potable

gérée par ComCom Sundgau

En cas de dysfonctionnement du réseau ou de fuite avant compteur « côté public », veuillez laisser un message au

03 89 25 83 21



*Le Maire,
Les Adjoints,
Les Conseillers Municipaux
et le personnel de la Commune
vous présentent
tous leurs meilleurs vœux
à l'occasion de
la Nouvelle Année.*

